

# **L'ÉDUCATION**

## **POUR TOUTES ET TOUS**

---

Présentation à la séance de  
consultation prébudgétaire  
de Finance Canada pour 2021

**L'éducation pour toutes  
et tous : Investir dans  
l'éducation postsecondaire,  
c'est choisir la voie de l'équité  
pour mieux rebâtir**





### ***Recommandation 1***

#### **Élaborer un plan national en faveur de l'éducation postsecondaire et augmenter le financement fédéral direct pour l'éducation postsecondaire par un transfert aux provinces d'au moins 3 milliards de dollars**

- En collaboration avec les provinces et les territoires, et en consultation avec le secteur de l'éducation postsecondaire, élaborer un plan national à long terme qui mettra fin au sous-financement chronique.
- Veiller à ce que le financement suive la courbe de l'inflation et des inscriptions, et qu'il soit assujéti à des exigences de transparence et de reddition de compte.
- Créer un secrétariat ou une direction générale de l'éducation postsecondaire au sein de l'appareil gouvernemental fédéral afin de faciliter la collaboration avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones et leurs gouvernements, et les experts et autres intéressés, en plus de permettre la coordination de projets, par exemple dans les domaines de la recherche et des sciences, de l'aide aux étudiants, de la collecte et de l'analyse de données, et de l'innovation.

### ***Recommandation 2***

#### **Accroître le financement de l'éducation postsecondaire pour les Autochtones à raison d'au moins 650 millions de dollars par an**

- Éliminer l'écart entre le niveau de scolarisation des étudiants autochtones et celui des non-autochtones.
- Investir dans la création et l'adoption large de régimes et de modèles d'études postsecondaires autochtones culturellement adaptés.

### ***Recommandation 3***

#### **Adopter et mettre en œuvre la totalité des recommandations du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale**

- Faire passer le financement de base des trois organismes subventionnaires de la recherche au Canada de 3,5 à 4,8 milliards de dollars.
- Renforcer la capacité de recherche du Canada en améliorant le financement de la recherche et les bourses d'études supérieures.
- Adopter une loi établissant le poste de conseiller scientifique en chef et assurant l'octroi de ressources en conséquence.



#### ***Recommandation 4***

##### **Améliorer les différents moyens à la disposition des étudiants et des familles pour financer les études, et réduire l'endettement générationnel**

- Éliminer définitivement l'intérêt sur les dettes d'études associées à un prêt fédéral.
- Adopter un modèle de financement à parts égales des bourses et des prêts.
- Remplacer le Programme canadien pour l'épargne-études et le crédit d'impôt pour frais de scolarité par un financement direct des bourses aux étudiants.

#### ***Recommandation 5***

##### **Exiger de Statistique Canada qu'il recueille et analyse les données sur le travail précaire**

- Donner à Statistique Canada les moyens budgétaires de recueillir et d'analyser les données sur le travail précaire, et d'élaborer une norme nationale de collecte et de communication des données sur des questions comme l'amélioration de l'accès aux études, la qualité de l'éducation, l'équité, la santé mentale et les conditions de travail et d'emploi du personnel académique et autre, des chercheurs et des étudiants stagiaires.



## Introduction

Les universités, les collèges et les écoles polytechniques sont la fondation et l'infrastructure du savoir, cet atout canadien. Pour être solide, la démocratie doit s'appuyer sur un système d'éducation postsecondaire de grande qualité; ce système est aussi le moteur du travail de recherche et de l'engagement civique nécessaires pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés. La pandémie de COVID-19 a levé le voile sur des problèmes qui minent depuis longtemps le système d'éducation postsecondaire du Canada. Après des années de sous-financement par les gouvernements, il est en crise.


L'éducation de grande qualité est bien trop souvent hors de la portée des gens, en particulier des étudiants de familles à faible revenu, des étudiants racialisés, de race noire ou autochtones, ou encore des personnes handicapées. La hausse constante des coûts de l'éducation fait qu'un nombre beaucoup plus élevé d'étudiants doivent s'endetter, et lourdement. À ce problème s'ajoutent une inégalité grandissante et la stagnation des salaires qui empêchent de plus en plus de Canadiennes et Canadiens d'avoir accès à l'éducation et à la formation, au moment même où le chômage et les déplacements économiques atteignent des sommets en raison de la pandémie.

Parallèlement, les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation postsecondaire se retrouvent de plus en plus souvent dans des situations précaires sans bénéficier des ressources ou des conditions de travail qui leur permettraient de fournir aux étudiants des services et un enseignement de qualité supérieure ou même de mener les travaux de recherche fondamentale dont dépendent notre pays et nos citoyens pour donner le meilleur d'eux-mêmes.

Piliers du secteur de l'éducation postsecondaire, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Syndicat national des employées et employés généraux et du secteur public et l'Alliance de la Fonction publique du Canada représentent ensemble au-delà d'un million d'étudiants et de travailleurs répartis dans plus de 150 communautés. Ils se sont regroupés pour faire les recommandations qui suivent :

Nous demandons instamment à votre gouvernement de faire preuve de détermination et de prendre des mesures plus significatives pour préserver l'abordabilité, l'accessibilité et la qualité du système d'éducation postsecondaire au Canada par des investissements durables qui ciblent les aspects suivants :

1. **Le financement fédéral direct de l'éducation postsecondaire**
2. **L'accès des Autochtones à l'éducation postsecondaire**
3. **La capacité de recherche**
4. **Les modèles des prêts et bourses**
5. **La collecte de données sur le travail précaire**



Le secteur de l'éducation postsecondaire a un rôle vital à jouer dans les moyens à mettre en œuvre pour venir à bout rapidement et efficacement de la pandémie et assurer une relance véritablement équitable. Il prodigue son enseignement et donne des formations à plus de deux millions de personnes jour après jour. Il produit un important savoir sans lequel nous ne pourrions relever, ni aujourd'hui ni demain, les défis qui se posent à nous pour, par exemple, protéger la santé publique, assurer la relance solide de l'économie, assainir l'environnement ou défendre la justice et l'égalité. Pour mieux nous relever, nous avons besoin qu'une nouvelle normalité s'impose dans le secteur de l'éducation postsecondaire au Canada. Pour cela, il nous faut un gouvernement fédéral prêt à assumer ses responsabilités, une nouvelle vision de l'avenir et des engagements financiers.


### ***1. Le financement fédéral direct de l'éducation postsecondaire***

Au Canada, les dépenses publiques dans l'éducation postsecondaire n'ont pas suivi l'augmentation des inscriptions des dernières décennies. Le financement public représente aujourd'hui à peine la moitié des recettes totales des universités au pays. Les étudiants et leurs familles assument une part de plus en plus lourde des coûts élevés de l'éducation supérieure tandis que les dons, les placements et les fondations privés servent à en couvrir aussi une part plus large. Ce transfert des sources de financement publiques aux privées s'explique en grande partie par le fait que le gouvernement fédéral a réduit son apport.

En 1992, la contribution fédérale à l'éducation postsecondaire s'élevait à 3 432 \$ par étudiant, en dollars constants. En 2017-2018, elle n'était plus que de 2 068 \$. Si le gouvernement fédéral avait donné encore en 2017-2018 le même montant qu'en 1992-1993, la portion attribuable à l'éducation postsecondaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aurait été de 7,3 milliards de dollars, soit 3 milliards de plus chaque année que ce qu'il donne aujourd'hui.

Qui plus est, cet amoindrissement de la contribution fédérale s'est produit même si, comme en témoigne la croissance de notre économie, le gouvernement se trouve dans une bien meilleure posture pour délier les cordons de sa bourse. En 1995, d'importants changements ont été apportés au transfert fédéral au titre de l'éducation postsecondaire vers les provinces et les territoires, dont une réduction des transferts monétaires. En 1992-1993, le transfert monétaire fédéral pour l'éducation postsecondaire atteignait 0,41 % du PIB. En 2018-2019, cette proportion avait fondu pour n'être plus que de 0,19 %. La dernière fois que le gouvernement fédéral a accordé aux provinces un financement complémentaire pour l'éducation postsecondaire remonte à 2008; celles-ci avaient alors reçu 800 millions de dollars.

En dépit de tout cela, l'éducation postsecondaire en est venue à assumer un rôle essentiel dans la croissance de l'économie canadienne. D'après les estimations, plus de deux tiers des emplois exigent une forme ou une autre d'études supérieures et le Conseil consultatif en matière de croissance économique du ministère des Finances a calculé, en 2017, qu'il faudrait 3 milliards de dollars pendant les dix prochaines



années à l'éducation postsecondaire pour ne serait-ce qu'assurer le recyclage professionnel des adultes.


Le gouvernement a un rôle mobilisateur à jouer dans le financement de l'éducation postsecondaire. Il doit veiller à ce que ce financement suive les courbes de l'inflation et des inscriptions, et travailler avec les provinces et les territoires pour qu'ensemble ils se dotent d'une vision commune de l'avenir et mettent au point les mécanismes de transparence et de reddition de compte qui accompagneront le financement fédéral. Pour y arriver, le gouvernement fédéral devrait créer en son sein un secrétariat ou une direction générale de l'éducation postsecondaire qui faciliterait la collaboration et la communication intergouvernementales et la coordination de projets, par exemple dans les domaines de la recherche et des sciences, de l'aide aux étudiants, de la collecte et de l'analyse de données, et de l'innovation.

## ***2. L'accès des Autochtones à l'éducation postsecondaire***

Bien que l'éducation soit un droit fondamental, l'héritage colonial, les pensionnats indiens, le retrait massif des enfants autochtones de leurs familles pendant la rafle des années 1960, les problèmes persistants que vivent les jeunes autochtones avec les organismes de protection de la jeunesse, le racisme quotidien et systémique, et les dizaines d'années de sous-financement par le gouvernement fédéral ont fait que les étudiants des Premières Nations et des communautés métisses et inuites doivent surmonter d'importants obstacles pour accéder à l'éducation supérieure. Le gouvernement a beau avoir la responsabilité morale et juridique d'ouvrir l'accès à l'éducation, le manque de moyens financiers empêche bien souvent les Autochtones de poursuivre des études collégiales ou universitaires.

Un écart important persiste entre le pourcentage de jeunes autochtones et le pourcentage de jeunes non autochtones qui font des études postsecondaires au Canada. Seules 37 % des personnes à l'identité autochtone âgées de 25 à 64 ans ont un diplôme collégial ou universitaire contre 54 % pour l'ensemble des Canadiennes et Canadiens du même âge.

Entre 1996 et 2016, le gouvernement a officiellement imposé un plafond au financement par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) de l'éducation des Premières Nations et des Inuits. Son augmentation a été limitée à seulement 2 % par année, même si l'inflation et la croissance démographique étaient supérieures. Le gouvernement a éliminé le plafond en 2016, mais le soutien fédéral au PAENP reste insuffisant compte tenu de l'inflation et de la croissance démographique réelles. En conséquence, le nombre d'étudiants qui bénéficiaient du soutien du Programme en 2016 avait à peine augmenté par rapport au nombre d'étudiants qui en bénéficiaient en 1996, même si les jeunes autochtones constituent le segment démographique à la croissance la plus marquée et même si un nombre plus élevé d'étudiants autochtones obtiennent leur diplôme d'études secondaires.



En outre, un grand nombre d'étudiants soutenus par le programme ne reçoivent pas une aide suffisante pour durer jusqu'au bout d'un programme d'études. Cette insuffisance du financement a peut-être eu pour effet de forcer des étudiants autochtones à opter pour des études collégiales, moins coûteuses que les universitaires. Le choix de poursuivre des études collégiales ou universitaires devrait être une décision personnelle et non dictée par un financement insuffisant. L'écart en ce qui concerne la poursuite d'études supérieures et le fait que les apprenants autochtones sont plus susceptibles d'aller au collège qu'à l'université ont fait qu'un fossé s'est creusé entre les Autochtones et les non-Autochtones au chapitre de l'emploi et des salaires.


Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones soulignent l'importance de financer l'éducation et de permettre un apprentissage adapté et culturellement pertinent. Pour respecter les droits inhérents des Autochtones et leurs droits issus des traités, et pour avancer sur la voie d'une réconciliation significative au Canada, le gouvernement fédéral se doit d'accorder un financement à la hauteur des besoins pour combler l'écart dans la scolarisation postsecondaire des Autochtones en commençant par un investissement de 650 millions de dollars par année. Il doit aussi s'engager à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones en milieu urbain pour qu'ils participent aux discussions et décisions qui touchent l'éducation.

### ***3. La capacité de recherche***

Les percées scientifiques monumentales que le Canada espère réaliser pour stimuler l'innovation et rehausser sa compétitivité à l'échelle mondiale ne seront pas possibles sans le financement de la recherche par l'État.

Les dépenses du Canada en recherche et développement en proportion de son produit intérieur brut diminuent depuis 2001 au point qu'elles sont maintenant bien inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. À ce titre, le Canada arrive en avant-dernière place parmi les pays du G7. Les Canadiennes et les Canadiens ont besoin de connaissances et d'idées nouvelles pour améliorer leur qualité de vie et relever les défis importants qui se présentent à eux. Dans son rapport final paru en 2017, le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale propose un plan qui fera du Canada un chef de file mondial de la recherche. Malgré les récents investissements dans la recherche fondamentale, le Canada accuse encore un retard d'environ 40 % pour atteindre les niveaux de financement recommandés par le Comité afin de préserver la compétitivité du pays sur la scène mondiale.

Dans son rapport final, le Comité recommandait de faire passer le financement de base des trois organismes subventionnaires du Canada (les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherche en sciences humaines) de 3,5 à 4,8 milliards de dollars sur quatre ans. Cet investissement amènerait le financement du Canada à hauteur de ce qu'il est dans d'autres pays du G7 et garantirait la viabilité du Canada et sa compétitivité.



Le rapport final recommandait aussi au gouvernement fédéral d'améliorer le soutien des étudiants et de la recherche postdoctorale, ce qui, entre autres, passerait par l'accroissement du nombre de bourses et un soutien plus généreux à la fois sous l'angle du montant de l'aide et de sa durée. Dans son budget de 2019, le gouvernement fédéral a consacré 114 millions de dollars sur cinq ans pour créer des bourses supplémentaires à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat. Il reste cependant beaucoup de questions à régler. Par exemple, les bourses à l'intention des étudiants de doctorat accordées par le Programme de bourses d'études supérieures du Canada sont de trois ans. Quand on pense que des études doctorales durent en moyenne plus de six ans, cette limite temporelle imposée aux bourses se traduit par un financement instable qui risque d'inciter nos plus grands cerveaux à poursuivre leurs études universitaires ailleurs qu'au Canada en échange de meilleures chances de financement.


Certes, la pandémie a été l'occasion d'intenses recherches sur les virus, les vaccins et la santé publique, mais les travaux dans les autres domaines ont été retardés ou paralysés. Si nous voulons assurer la croissance de notre économie et former ou attirer des chercheurs de talent au Canada, il faudra inévitablement soutenir la recherche fondamentale. Forts de ce soutien, les chercheurs de calibre mondial du pays pourront aider à résoudre les grands problèmes actuels, comme la nécessité d'atténuer les effets des changements climatiques et de bâtir un pays stable qui s'inscrit dans la durée. Nous recommandons donc un effort soutenu, et pas seulement pour la recherche fondamentale menée dans les établissements postsecondaires, mais aussi pour la recherche faite ailleurs, dans l'industrie, le secteur sans but lucratif et les laboratoires publics.

Pour terminer, le conseiller scientifique en chef joue un rôle essentiel auprès du gouvernement en veillant à ce que les politiques de celui-ci s'appuient sur des preuves solides, à ce que les études réalisées par le secteur public soient accessibles à la population et à ce que les scientifiques soient libres de parler de leur travail. Par ailleurs et par ses fonctions, il renforce le dialogue entre le milieu scientifique fédéral et les chercheurs universitaires en plus de défendre des dossiers scientifiques un peu partout au pays. Plus que jamais, nous devons nous doter d'une loi qui garantira la pérennité de son rôle, une dotation qui lui assure un bureau et un budget en conséquence, et une liberté d'action loin de toute influence partisane.

#### ***4. Les modèles des prêts et bourses***

Aux prises avec un financement public à la baisse, les universités et les collèges ont dû augmenter les frais de scolarité et autres qu'elles imposent aux étudiants. Au fil des ans, ces augmentations se sont traduites par l'endettement de la population étudiante et particulièrement les étudiants de deuxième et troisième cycle. Cela freine la capacité de ces jeunes à démarrer dans la vie, à acheter leur première maison, à commencer une famille, à lancer une entreprise et à enrichir leurs compétences. L'escalade des frais de scolarité fait aussi que les études supérieures deviennent hors de portée pour de nombreux Canadiens et Canadiennes.






En réponse au coût de l'éducation supérieure, les gouvernements fédéral et provinciaux offrent aux étudiants une aide financière. Malheureusement, pour obtenir cette aide, il faut arriver à démêler l'écheveau des programmes fédéraux et provinciaux, sans parler des programmes des établissements et des programmes de prêts privés à fins lucratives.

Une partie importante de l'aide financière accordée aux étudiants prend la forme de mesures fiscales. Cette approche pose en soi un problème parce qu'en plus d'être lourde, elle profite surtout aux personnes les moins susceptibles d'avoir besoin d'aide, comme les familles et les particuliers qui se situent dans les fourchettes d'imposition plus élevées. Pour bénéficier des mesures fiscales, les étudiants ou leurs familles doivent payer de leur poche les frais de scolarité et leurs autres dépenses, et profiter en retour d'une réduction d'impôt l'année suivante ou parfois plusieurs années après. Cela décourage et désavantage les personnes qui voudraient étudier, mais qui n'ont pas les moyens d'avancer les fonds.

En 2019-2020, le gouvernement fédéral a dépensé 7,8 milliards de dollars en soutien direct aux étudiants. Près de la moitié du financement ainsi accordé (3,4 milliards de dollars) l'a été sous la forme de dépenses fiscales, comme les frais de scolarité, le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants et l'impôt différé sur les bénéfices tirés de régimes enregistrés d'épargne-études. Mais tout le monde sait que les dépenses fiscales sont régressives. Sauf si elles sont remboursables, elles ne profitent qu'aux personnes suffisamment imposées pour que la réduction d'impôt vaille la peine. Une analyse du directeur parlementaire du budget a révélé que près de 40 % de la valeur du crédit d'impôt pour frais de scolarité ne profite qu'aux familles qui font partie de la tranche des 20 % des particuliers aux revenus les plus élevés.

De même, la subvention canadienne pour l'épargne-études, qui double les contributions faites par les familles à des régimes enregistrés d'épargne-études et qui compte pour 12,5 % du soutien fédéral direct aux étudiants, profite de manière disproportionnée aux familles aux revenus supérieurs. La moitié du financement va aux familles qui gagnent 90 000 \$ ou plus. Même si le gouvernement fédéral a créé le Bon d'études canadien pour aider les familles à faible revenu par la voie des régimes enregistrés d'épargne-études, un tiers seulement des familles admissibles en profitent en réalité. Pour arriver à avoir une incidence plus équilibrée et plus équitable auprès des étudiants défavorisés, le gouvernement fédéral devrait remplacer la subvention canadienne pour l'épargne-études et le crédit d'impôt pour frais de scolarité par le financement direct des bourses aux étudiants.

Le gouvernement fédéral vient aussi en aide aux étudiants en leur accordant des prêts, mais il leur fait payer cher ce privilège. Les taux d'intérêt sur les divers prêts aux étudiants canadiens correspondent au taux préférentiel plus 2,0 %, donc un taux bien supérieur aux taux courants des prêts hypothécaires. Pendant encore des années, nous sentirons les conséquences du ralentissement économique qu'a entraîné la pandémie. La première mesure que devrait prendre le gouvernement fédéral pour réduire les iniquités économiques entre les générations serait d'éliminer définitivement l'intérêt sur les prêts fédéraux aux étudiants. Par ailleurs, les autres



mesures de soutien fédérales sont pour la plupart des programmes de prêts : pour chaque dollar accordé sous la forme d'une bourse, le gouvernement fédéral prête 2 \$, forcément remboursables. Une méthode de soutien plus équitable et favorable à un système d'études supérieures complètement pris en charge et gratuit consisterait à opter pour un modèle de prêts et bourses qui partage dans une proportion de 50-50 les montants accordés sous forme de bourse et de prêt.

Enfin, en ce qui concerne les étudiants intéressés par l'apprentissage d'un métier, le manque de stages qui leur permettraient de compléter leur formation mine les chances qu'ils aillent au bout de leurs études. Le gouvernement pourrait aider grandement à la situation en encourageant ou même en obligeant les employeurs à engager des stagiaires, en particulier des étudiants des groupes en quête d'équité, comme les femmes, les Autochtones et les personnes racialisées.


## ***5. La collecte de données sur le travail précaire***

Les conditions de travail du personnel sont les conditions d'apprentissage des étudiants. Devant la diminution constante du financement public, les universités et les collèges sont nombreux à dépendre de plus en plus de sources de revenu privées, comme les frais de scolarité imposés aux étudiants étrangers, les campagnes de financement et les dons. Ils se tournent aussi bien plus vers la privatisation, la sous-traitance et le recours à des formes de travail précaires.

Quand le personnel académique contractuel est obligé de travailler dans des conditions d'insécurité qui s'assortissent de ressources insuffisantes, cela a des conséquences sur la qualité de l'éducation, parce qu'on ne lui donne ni le temps ni les ressources qu'il faudrait. Néanmoins, on attend de ces contractuels qu'ils assument la même charge d'enseignement et de travail de recherche que le personnel permanent, mais à des échelles salariales nettement inférieures, avec moins de ressources et un moindre soutien de l'établissement, sans parler d'une liberté académique quelque peu compromise. Outre leurs faibles salaires, il arrive souvent que les travailleurs contractuels ou occasionnels n'aient pas droit aux congés ou aux prestations de maladie et qu'ils n'aient pas de régime de retraite.

Les boursiers postdoctoraux et les associés de recherche qui sont des membres hautement qualifiés du personnel et dont on attend qu'ils contribuent à l'élan vers l'innovation et la découverte si essentielles à l'économie du savoir canadienne doivent souvent travailler des heures déraisonnables, dans des conditions que les laboratoires vieillissants rendent peu sécuritaires, avec des équipements dangereux, pour des salaires misérables. En général, ils n'ont pas droit aux congés de maladie ou autres avantages sociaux et 30 % d'entre eux environ déclarent qu'ils n'ont pas un revenu suffisant pour payer leur loyer ou la garderie, ou pour rembourser leur prêt étudiant.

Les services de soutien sont de plus en plus confiés à des tiers ou privatisés, ce qui n'est pas sans conséquence pour la qualité de l'éducation et la santé et la sécurité des étudiants et des travailleurs. La pandémie a parfaitement montré l'importance



des mesures de nettoyage et de sécurité; pourtant, de nombreux établissements postsecondaires profitent de l'occasion pour privatiser ces services. Ce faisant, ils obligent les travailleurs à faire plus avec moins tout en veillant à la salubrité et à la sécurité sur les campus. Ces travailleurs sont plus susceptibles de gagner des salaires moindres, sans avoir de congés de maladie ni d'avantages sociaux.

Si les récentes initiatives pour l'équité en matière d'emploi dans le secteur postsecondaire ont permis des progrès appréciables, il importe de veiller à ce que ces progrès ne soient pas anéantis par l'emprisonnement des femmes, des personnes de race noire, des Autochtones, des personnes de couleur et des personnes handicapées dans du travail contractuel ou occasionnel.

Pour permettre et encourager des conditions de travail décentes, le gouvernement fédéral doit donner à Statistique Canada les moyens de recueillir et d'analyser des données sur le travail précaire et d'élaborer une norme nationale de collecte et de communication des données sur des questions comme l'amélioration de l'accès aux études, la qualité de l'éducation, l'équité, la santé mentale et les conditions de travail et d'emploi du personnel académique et autre, des chercheurs et des étudiants stagiaires. Le gouvernement a absolument besoin de cette information pour arriver à une définition pancanadienne de la précarité et adopter une stratégie de renouvellement de la main-d'œuvre qui limitera le recours par le secteur de l'éducation postsecondaire à des emplois contractuels précaires, à la sous-traitance et à la privatisation.

## Conclusion

La pandémie a montré tout ce qu'il en coûte à la société de fermer les industries sans avoir de solution de secours pour les travailleurs qui en dépendent ou de plan pour affecter à de nouveaux emplois les travailleurs touchés. Il nous faudra pouvoir compter sur une éducation postsecondaire de qualité et accessible pour assurer à l'avenir le recyclage et le perfectionnement des travailleurs, et la formation des futures générations de chercheurs.

Bien que l'éducation relève des compétences provinciales, comme la santé, le logement et les garderies, l'éducation postsecondaire revêt une grande importance sociale, culturelle, économique et politique pour le Canada et divers mécanismes fédéraux la soutiennent. Par conséquent, le gouvernement fédéral intervient centralement dans le succès du système d'éducation postsecondaire. Il doit travailler avec les provinces et les territoires, les collèges, les universités et les écoles polytechniques, de même qu'avec les syndicats et les associations étudiantes pour que ce système soit accessible et abordable, et qu'il réponde à des normes de qualité élevées.